



## LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Les élections européennes permettent aux citoyens inscrits sur les listes électorales d'élire un député au suffrage universel direct.

Les représentants au Parlement européen seront élus par les citoyens des pays de l'Union européenne le dimanche 9 juin 2024. À l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France.

### QUELLES SONT LES DATES LIMITES POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale en vous rendant sur la page : **interroger votre situation électorale**.

#### La date limite est fixée :

- Au 1er mai 2024 inclus pour les inscriptions en ligne ;
- Au 3 mai 2024 inclus pour les inscriptions par courrier en mairie et sur les listes consulaires.

Vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Vous pouvez vous inscrire en mairie ou en ligne sur **Service-Public.fr**

### QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- Un justificatif de votre identité en cours de validité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Un formulaire cerfa n° 12669 de demande d'inscription dûment renseigné et signé ;
- Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous devez fournir en plus une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale.

### COMMENT ÉTABLIR UNE PROCURATION ?

Vous devrez vous rendre au commissariat, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires pour remplir un formulaire et une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de votre empêchement. Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer, demandez par courrier accompagné d'un certifi cat médical à ce qu'un agent de police se rende à votre domicile.

Il est possible de remplir sa demande de procuration sur le site **maprocuration.gouv.fr**

L'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité. Les données renseignées sur le site gouvernemental sont communiquées automatiquement au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

En France, la commission nationale de recensement général des votes devra proclamer les résultats avant le jeudi 13 juin, minuit.

#### LES BUREAUX DE VOTE SERONT OUVERTS DE 8H00 À 20H00

- Maison du Temps Libre - 78 rue de Meaux (Bureau N° 1) ;
- Ecole Paul Bert - 194 rue de Meaux (Bureau N° 2) ;
- Mairie - 20 rue Alexandre Boucher (Bureau N° 3) ;
- Centre de loisirs « Chanteflandre » - 34 bis boulevard Jacques Amyot (Bureau N° 4).